

Age de cinquante un ans, de Charles nicolas Lambert
Age de soixante et six ans Cultivateur ouche de la commune
Moustiers Duminy age de trente un ans instituteur et oncle
Dantoins merliot age de trente un ans cultivateur tous
demeurants a Sella, lesquels ont été nous et les parties
contractantes signés séparément acte après lecture faite
approuvé et signé entre la vingt sixième
et vingt sixième ligne de l'acte

En la maison commune de Sella le jour
mois et an susdits. Du Burgueux

gouveneur merliot
Merliot Lambert

Duminy
Duminy

3.
Inventé
Louis Laurent
Martin
Marie Rosalie
Eliza

En mil huit cent vingt six le sept novembre
à dix heures du matin pardevant nous Maire de
Sella canton de Desvres Département du Pas de
Calais, font comparu Louis Laurent Secourte
Cultivateur age de vingt deux ans né et domicilié

En cette commune, majeur fils de Louis Laurent Secourte
à Sella le vingt sept février mil huit cent vingt quatre
& de Marie Françoise Crege de même profession et domicilié
ci présent et consentant; et Marie Rosalie Eliza-
Martin age de dix huit ans majeure, majeure,
née et domiciliée en cette commune, fille de Jean
Martin ci présent et consentant et de Marie Antoinette
Rosalie Dardant cultivateur aussi domiciliée
à Sella, Lesquels nous ont requis de procéder
à la célébration du mariage projeté entre eux
et dont la publication a été faite devant
la principale porte de notre maison commune le
Dimanche quinze et vingt desoctobre dernier
à dix heures du matin, aucune opposition au dit
mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit
à leur requête, lecture faite de toutes les pièces
ci dessus mentionnées et du chapitre VI du titre
du code civil intitulé du mariage, avec demande
aux deux futurs pour s'ils voulaient se prêter pour
marier et pour femme, chacun deux ayant répondu
séparément et affirmativement, déclarons au
nom de la loi que Louis Laurent Secourte

Et la demoiselle Marie Noëlle Nisa Martin sont unis par
 l' mariage de quoi avons dressé acte en présence dudit Martin
 père Juge de concubinage un an, de Jacques Antoine Martin
 vingt-neuf ans, mariage parvicilaine demourant a la Caligie
 Commun de Viel-mercuri, de Jean Marie Germain Martin age de vingt et
 ans ménager demourant a Solles tous deux pères de la Contractante
 enfin de Jean Marie Camp age de trente un ans cultivateur condein
 du contractant du côté maternel aussi domicilié a Solles
 lesquels ont été nous et les parties contractantes signés
 présents acte après lecture faite excepté la dite Marie Fran
 Coise non qui a déclaré ne savoir signer.

En la Maison commune de Solles les jours
 mois et an susdits.

Le Contre
 Louis
 Germain Martin
 Elise Martin
 J. Martin
 Notaire

Clus & arrêté de present enregistré contenant
 trois actes de mariage
 a Solles le sixième jour de Janvier 1827
 Le Maire de Solles
 Jourdard

Table des actes

Creux pour Pierre Auguste, née a Albertin Augustin le 11 janvier
 Martin pour une germaine, et Deburquois Josephum & Gene
 Leconte pour Laurent, a Gene Martin le 7 mars